



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORMAL

75-2025 : évolution de la grille de répartition financière du dispositif communautaire d'entretien des haies bocagères agricoles

Environnement		
Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
69	51	56
Date de la convocation		
Jeudi 5 juin 2025		

SEANCE DU 11 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil de la communauté de communes du Pays de Mormal s'est réuni en session ordinaire, à la Fabrique de Mormal à Wargnies-le-Grand après convocation légale, sous la présidence de Jean-Pierre Mazingue.

Titulaires présent(e)s : Francine CAUCHETEUX à partir de la délibération n°58, Chantal SCHWARTZ, Danièle DRUESNES, Philippe SARRAUTE, André DUCARNE, Bertrand FLAMENT, Jean-Marie COUSIN, Christophe LEGROUX, Pierrette GUIOST, Hélène DUMORTIER à partir de la délibération n°55, Gautier MEAUSOONE à partir de la délibération n°57, Denis LEFEBVRE, Benoît GUIOST, Carine FREHAUT, Sabine KOLASA, Alain GERARD, Nicolas RUTER, Yves LIENARD, Anthony VIENNE, Philippe EUSTACHE, Delphine PERTUSON, Stéphane LATOUCHE, Catherine HENNEBERT, François ERLEM, Francis DUPIRE, Nathalie MONIER, Marie-Sophie LESNE jusqu'à la délibération n°67, Amar GOUGA à partir de la délibération n°58, Martine LECLERCQ, Jean-Claude BONNIN, Alain MICHAUX, Dominique QUINZIN, François RONCHIN, Jean-Louis BAUDEZ, Valérie COCHEZ, Jean-Pierre MAZINGUE, Roxane GHYS, Vincent DUSSART, David BEAUMONT, Anita LEFEVRE, Claude BLOMME, Eric HIROUX, Patrick PIANA, Zahra GHEZZOU, André FREHAUT, Olivier YZANIC, Romain MAGY

Suppléant(e)s présent(e)s : Brigitte ADAM pour Henry-Louis BOURGEOIS, Marie-Pierre SORIAUX pour Georges BROXER, Christian DOTTE pour Yohan LECERF, Christian BASSEZ pour Thierry SOSZYNSKI, Elio PELINI pour Chantal JACMAIN

Absent(e) (s) avant donné pouvoir à un conseiller :

René QUINZIN ayant donné procuration à Chantal SCHWARTZ,
Dominique FONTAINE ayant donné procuration à André FREHAUT,
Marie DUBOIS ayant donné procuration à Marie-Sophie LESNE,
Freddy DOLPHIN ayant donné procuration à Christophe LEGROUX,
Jean-Noël BRICHANT ayant donné procuration à Jean-Pierre MAZINGUE,
Frédéric ROMAIN ayant donné procuration à Eric HIROUX

75-2025 : évolution de la grille de répartition financière du dispositif communautaire d'entretien des haies bocagères agricoles

Mes chers collègues,

Il est exposé au conseil communautaire ce qui suit :

Le Pays de Mormal assure historiquement l'entretien des haies bocagères agricoles. Ce dispositif intervient dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » et dans un souci de préservation du bocage. Pour rappel, les haies jouent un rôle majeur : elles participent notamment à la lutte contre les phénomènes de ruissellement, d'érosion des sols et les inondations ; elles favorisent la protection de la qualité de la ressource en eau et constituent un réservoir pour la biodiversité ; les haies contribuent au renforcement de la qualité paysagère du territoire. Rappelons également que ces rôles sont en cohérence avec les orientations de la future charte du Parc de l'Avesnois, qui fixe des objectifs renforcés en matière de préservation du maillage bocager. Ils répondent également aux plans nationaux en faveur des haies et du maintien de l'herbage, essentiels à la durabilité des systèmes agricoles, notamment pour la filière laitière locale. En somme, ces services écosystémiques s'inscrivent pleinement dans le sens de l'intérêt général.

A ce titre, le pays de Mormal a sollicité ces dernières années :

- des financements auprès du département du Nord à hauteur de 50% du coût HT des prestations d'entretien ;
- l'accompagnement technique du Parc Naturel Régional de l'Avesnois pour la cartographie des plans d'intervention ;
- une contribution des agriculteurs à hauteur de 20% du coût TTC.

Les coûts résiduels étant pris en charge par la communauté de communes.

Ci-dessous le récapitulatif de la campagne précédente 2023/2024 à titre illustratif :

	Linéaire entretenu / an (ml)	Prix au mètre linéaire moyen (en TTC)	Coût total (TTC)	Taux de participation	Montant
Département du Nord (soit 50% du coût HT)	1 030 000	0,19 €	195 700,00 €	41,67%	81 541,67 €
Agriculteurs				20,00%	39 140,00 €
pays de Mormal (le reste)				38,33%	75 011,81 €
Total				100,00%	195 693,48 €

Ce dispositif permet l'entretien d'environ 1 000 km de haies bocagères, au bénéfice de 100 à 120 agriculteurs selon les années, soit un quart des exploitants du territoire.

Cependant, le département du Nord nous a fait part d'une baisse de son enveloppe destinée aux opérations finançant du fonctionnement en 2025, en raison de la conjoncture budgétaire actuelle des collectivités territoriales et en particulier, des départements. Ainsi, l'aide à l'entretien des haies serait abaissée de 50% à environ 30% du coût global HT.

Face à cette évolution budgétaire, il est nécessaire de revoir les modalités de financement.

Ainsi, afin de garantir la continuité du dispositif et maintenir l'engagement du Pays de Mormal dans ce dispositif qui, somme toute, est complémentaire et en cohérence avec les actions de lutte contre le ruissellement et les phénomènes de coulées de boue menées par le territoire, il est opportun de faire évoluer la grille de répartition du financement dans laquelle, la part, désormais manquante du financement du

département, sera portée à la fois par les agriculteurs et le pays de Mormal. Il est ainsi proposé la grille suivante :

- une participation des agriculteurs à hauteur de 20% du coût TTC des prestations ;
- une aide du Département du Nord à hauteur de 25% du coût TTC (soit 30% du coût HT) ;
- une contribution du pays de Mormal à hauteur de 55% du coût TTC (le reste à charge).

A titre également d'exemple et de manière prévisionnelle pour la campagne 2025/2026 en cours de préparation, vous trouverez ci-dessous, les coûts associés à cette évolution ci-avant évoquée :

	Linéaire entretenu / an (ml)	Prix prévisionnel au mètre linéaire (en TTC)	Coût total (TTC)	Taux de participation	Montant
Département du Nord (soit 30% du coût HT)	1 000 000	0,20 €	200 000,00 €	25,00%	50 000,00 €
Agriculteurs				20,00%	40 000,00 €
pays de Mormal (le reste)				55,00%	110 000,00 €
Total				100,00%	200 000,00 €

AYANT entendu l'exposé de son rapporteur,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire par,

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
55		1

Décide :

- D'approuver l'évolution de la grille de répartition financière du dispositif communautaire d'entretien des haies bocagères agricoles, comme suit:
 - une participation des agriculteurs à hauteur de 20% du coût TTC des prestations ;
 - une aide du Département du Nord à hauteur de 25% du coût TTC (soit 30% du coût HT) ;
 - une contribution du pays de Mormal à hauteur de 55% du coût TTC (le reste à charge).
- D'autoriser le président à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 11 juin 2025

Certifie exécutoire compte tenu :

- De la transmission en Sous-Préfecture le :
- De la publication le :

Le président

Jean-Pierre MAZINGUE



le secrétaire

François ERLEM

